



ATTESTATION DE CONFORMITE ENERGETIQUE

(selon art. 94 OcEne du 20 mars 2024)

Requérant : Objet : Dossier N° :

Localisation : Commune : Parcelle :

Date de l'autorisation de construire :

1. Projet autorisé et exécuté comme tel

Les soussignés attestent, conformément à l'article 94 de l'Ordonnance sur l'énergie (OcEne) du 20.03.2024, que les travaux concernant l'enveloppe thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, **respectent les exigences de l'OcEne** et ont été **exécutés de façon conforme au projet accepté** lors de la demande d'autorisation de construire.

Certificat CECB final publié et signé, certificat Minergie® A/P/Quartier final, joint au dossier le cas échéant.

2. Projet autorisé et modifié en cours de réalisation

Les soussignés attestent, conformément à l'article 94 de l'Ordonnance sur l'énergie (OcEne) du 20.03.2024, que les travaux concernant l'enveloppe thermique et ceux relatifs aux installations techniques du bâtiment concernant l'ouvrage décrit ci-dessus, ont **subi les modifications suivantes par rapport au projet** accepté lors de la demande d'autorisation de construire, mais **respectent les exigences de l'OcEne**.

Eléments / Installations modifiés	Prévu lors du projet (décrire)	Exécuté (décrire)

Selon la nature des modifications, l'autorité compétente se réserve le droit de demander les seuls compléments nécessaires ou un dossier complet.

Joindre les annexes nécessaires à la justification de la conformité des éléments / installations modifié(e)s

3. Installations techniques

Les installations techniques ont été mises en service selon les règles de l'art et sont dotées d'un dossier d'exploitation spécifique qui a été transmis au maître de l'ouvrage lors de la réception finale, conformément à l'article 32 al.7 l'Ordonnance sur l'énergie (OcEne) du 20.03.2024.

Lieu : Date :

Raison sociale ou nom et prénom

Signature

Maître de l'ouvrage :

Responsable(s) du projet :
[architecte et/ou autre(s) mandataire(s)]